

Cefferonds, 17 mars 1909.

4797



Chère Madame,

Je n'irai pas le Pape, mais
M^{gr} Amette, qui dépend d'assister à mon cours. Cela
revient au même, car le Pape Amette n'a marché
que sur l'ordre du Pape. Je ne vous cacherais pas
que le Texte de son ordonnance m'a un peu
agaqué. « Les catholiques n'ayant pas le droit de
communiquer avec M. L., il leur est pareillement
interdit d'entendre ses leçons. » Soit dit entre nous,
je n'ai jamais compris qu'on ait l'air
pendant six mois, dans les églises du département
de la Haute-Marne, des affiches interdisant les
habitants tout rapport avec moi. On m'a dit
que j'aurais pu entendre un procès. On peut toujours
entendre des procès. Mais, en des cas pareils, quand
il s'agit d'une autorité étrangère qui intervient
publiquement pour gêner un citoyen français dans
ses relations avec les autres citoyens français, n'est-ce
pas une provocation publique d'intervenir ? Et
aujourd'hui encore, n'est-ce pas le gouvernement
dont je tiens ma nomination, qui est souffleté
par le Pape, quand celui-ci dit aux catholiques :
Et vous ne défendez, je vous interdis d'aller au
cours de L. On n'a pas le droit de communiquer avec

lui. Je sais bien que la prétention de l'Eglise
est d'être obéie, mais qu'elle est ridiculement
impuissante. Cependant, il y a la quelque chose,
Si le gouvernement entreprenait l'archevêque
de Paris, pour avoir voulu molester un
professeur du Collège de France et son auditeur,
soyez persuadé qu'il n'y aurait pas l'ombre
d'une manifestation de l'épiscopat, mais nous
n'en aurons pas que l'ombre, nous en aurons la
réalité.

A l'occasion, demandez donc à M.
Combes et à M. Breton leur avis sur le cas.
La législation permet-elle aux autorités ecclésiastiques
de diffamer publiquement des individus et
de les gêner dans leurs relations civiles?

Je ne sais si les affiches pontificales ne
sont pas encore dans quelques églises, à Ceffonds
et à Montier-en-l'Isle. Les affiches d'excommunication
n'ont disparu qu'en mois d'août dernier, et
parce qu'un cousin de mon beau-frère les a
tout simplement enlevées et mises dans sa
pochette, en visitant les deux églises. Les curés n'avaient
probablement pas d'autres exemplaires.

Maurice Vernes veut d'écire un
article au sujet de — pas mal intentionné, se
suppose, — sur mes Evangelii synoptiques. Cela

ne lui pas à conséquence. La Revue d'Histoire
des religions en publiera un autre qui n'est guère
 meilleur. M. Verne n'est pas content que je n'aie
 pas ses idées. Certains protestants sont fâchés que
 je dirige deux petites constructions évangéliques.
 Il n'y a qu'à envasager ces mécontentements
 avec philosophie. C'est ce que je fais avec tout
 les manifestations pontificales, Mais si celles-ci
 devaient se renouveler, je chercherais tout de
 même un moyen d'y mettre bon ordre. Puisque
 je suis hors de l'Eglise, l'Eglise n'a pas à
 s'occuper de moi, tant que je ne m'occuperai pas
 d'elle,

Affectueux respects

A. Louis

807A